

LE SIDA

La prévention cherche ses mots et... ses valeurs

Paul Cauchon

« J'AI RISQUÉ ma peau pour mon désir ». La jeune femme a fait l'amour pendant trois ans avec son chum qui était séropositif et qui ne voulait pas lui dire. Quand elle l'a su, elle a recommencé. Il ne pouvait pas l'aimer vraiment pour lui faire une telle chose, constate-t-elle aujourd'hui...

Intelligente, déterminée, plusieurs l'ont vue la semaine dernière dans le film de Mario Dufour, *Mortel désir*, diffusé à Radio-Québec. Le désir, l'émotion, l'intimité... Le discours sur le sida et le discours sur la prévention rejoignent les tabous les plus profonds, et les méandres de l'intime échappent aux froides catégorisations.

« Le sujet est tellement intime, soupire Denyse Laberge-Ferron, directrice du Centre québécois de coordination sur le sida (la structure gouvernementale qui coordonne les activités dans le domaine)... À travers toutes les campagnes de prévention il faut aussi trouver de nouvelles façons de s'aimer, en sécurité mais aussi en interrogeant nos relations amoureuses et nos façons de communiquer... »

Ce que Mario Dufour a aussi voulu illustrer avec *Mortel Désir*, c'est que le discours de la prévention sur le sida ne porte pas toujours très bien. « On prend les gens pour des machines, on veut les programmer pour mettre des condoms. Mais adopter un comportement sécuritaire c'est un cheminement qui se passe dans la tête, dans les valeurs. Il faut d'abord faire la promotion de valeurs comme l'amour, l'intégrité... »

Pour sensibiliser le public à la menace du sida, tout le monde expérimente en même temps différentes approches. « Un des gros problèmes, explique Benoît Vigneau, consultant en prévention au Centre québécois de coordination sur le sida, c'est que nulle part dans le monde quelqu'un peut nous dire 'essayez cela, on déteste la bonne recette'. Tout le monde cherche. Et puis l'argent c'est important, mais ça ne règle pas tous les problèmes. Si on avait demain matin les fonds pour distribuer des condoms dans toutes les maisons du Québec, rien n'indique que les gens le porteraient... »

L'approche gouvernementale a d'abord été de tenir des campagnes de « stricte information » (qu'est-ce que le sida, comment se protéger, comment on l'attrape) pour ensuite concevoir une campagne sur l'utilisation du condom. « Il est clair qu'il faut aller plus loin et parler des valeurs », ajoute Mme Laberge-Ferron.

Tout le monde s'entend pour ajouter qu'il faut maintenir deux approches : une grande campagne multimédia pour rejoindre toute la population, « avec le sceau gouvernemental, afin de travailler l'environnement général », ajoute Benoît Vigneau, et de petites campagnes plus ciblées.

« Au Québec on a essentiellement mené des campagnes connaissances/comportements, mais en Europe on monte aussi des campagnes 'solida-

« À travers les campagnes, il faut trouver de nouvelles façons d'aimer »



« Le condom on serait fous de s'en passer » : le ministère de la Santé et des Services sociaux a réalisé sa campagne de lutte anti-sida autour de cette affiche, pour laquelle il existe aussi une version moins connue avec deux hommes.

rité », ce qui manque ici, dit-il. On trouve maintenant dans toutes les régions du Québec et dans toutes les couches sociales des gens qui sont atteints. Les deux types de campagnes sont importants puisque si nous avons un environnement plus tolérant, nous pourrions mieux rejoindre les groupes-cibles.

Quoique la notion de groupe-cible commence à poser problème, puisqu'on peut considérer que le groupe-cible « c'est à peu près tout le monde à l'exception des couples fidèles », ajoute M. Vigneau.

Guy Tassé était directeur artistique et concepteur pour la campagne publicitaire du ministère sur le condom, réalisée à l'époque par le groupe Léveillé, Vickers et Benson.

« Comme le groupe-cible était les jeunes, nous avions voulu faire une campagne positive, explique-t-il. Nous avions voulu utiliser un langage de sexualité responsable plutôt que des interdits. Notre mandat c'était de parler de sexualité/santé, non de maladie... »

« Dans les campagnes générales sur le sida, la première phase était la peur. Mais il ne faut pas aller trop loin, parce que la peur peut entraîner un retrait, un refus du message. De toute façon, on en est rendu maintenant à une phase de comportements, ce qui est beaucoup plus difficile à vendre... »

« Avec une telle campagne on touche toujours à deux gros tabous, la

sexualité et la morale, on n'en sort pas. Ça va prendre plusieurs campagnes pour vendre le condom et changer les comportements. Car malgré le danger que représente le sida, les comportements présentent encore beaucoup d'imprudence... »

En fait, c'est la notion de confiance en l'autre qui est remise aussi en question. « Dans les groupes que nous avons organisés pour notre campagne, ajoute-t-il, la plupart des gens nous ont dit qu'ils étaient prêts à porter le condom, mais que souvent ils avaient peur de le proposer. L'objectif c'est d'en arriver à ce que le condom soit une chose tout à fait normale, et que ce soit normal d'en parler. Chez les jeunes, je ne crois pas que la cause soit désespérée puisqu'ils sont au début de leur sexualité, mais c'est une course contre la montre entre les comportements et l'expansion du virus. L'objectif ultime serait d'arriver à ce que le jeune intègre l'idée que s'il ne porte pas le condom il est ridicule, stupide, dépassé. On n'en est pas rendu là... »

Les jeunes sont l'objet de beaucoup de sollicitation ! Au congrès de l'ACFAS en mai dernier, une étude menée auprès de 1000 cégepiens montréalais en 1988-1989 démontrait que les jeunes ne rattachaient aucunement les connaissances théoriques sur le sida à leur mode de vie personnel. Certains considéraient que vivre à Montréal représentait en soi un facteur de réduction de risque plutôt que de vivre à Toronto !

Le sexologue Joseph Lévy, de l'UQAM, présentait les études en décrivant le règne de la pensée magique : par exemple, on croit être à l'abri du sida parce que le partenaire « paraît bien », parce qu'il a l'air en santé, et le critère déterminant en la matière était le réseau d'amis, considéré comme le « réservoir » le plus sûr de partenaires au-dessus de tout soupçon.

Benoît Vigneau se dit optimiste par rapport aux jeunes, « qui ont moins de préjugés par rapport au condom, qui sont au début de leur vie sexuelle », mais il admet que le défi véritable demeure de maintenir le comportement sécuritaire à long terme. Après quelques relations sexuelles, deux jeunes vont souvent abandonner le condom. « On s'aime », disent-ils. Le problème, c'est que les relations amoureuses durent à peine quelques mois, et que le processus recommence plusieurs fois... »

Il se dit moins optimiste avec les 30-40 ans, pour qui les habitudes sont plus ancrées, pour qui le condom est chargé de préjugés.

Jean Roy, agent de relations humaines pour le Centre d'intervention sida du CLSC Métro à Montréal, travaille beaucoup avec la communauté homosexuelle, et il a sa part d'anecdotes sur les préjugés et mythes en matière de prévention.

« On pourrait croire que la communauté gaie a été très informée depuis dix ans puisqu'elle a été la première et la plus durement touchée, mais comme pour l'ensemble de la population, beaucoup de fausses

Voir page B-2 : Prévention



PHOTO RADIO-QUÉBEC

Le film *Mortel désir* : au-delà de la peur du sida vivre la communication amoureuse.

Des campagnes tous azimuts qui font flèche de tout bois

Paul Cauchon

LE MINISTÈRE de la Santé et des Services sociaux renouvelle à compter du 1er décembre sa campagne d'affichage sur la prévention du sida (« Le condom, on serait fou de s'en passer ») et ce jusqu'au 1er avril 1992.

À côté de cette campagne gouvernementale officielle, la Ville de Montréal adoptait en octobre 1990 un règlement obligeant certains lieux publics (bars, salles de danse, tavernes, bains publics, discothèques, brasseries, salles d'amusements) à placer en évidence une affiche four-

nie par la Ville, indiquant qu'il faut utiliser le condom « pour une ville en santé ».

Le règlement prévoit des amendes si on ne s'y conforme pas, mais le moins qu'on puisse dire, c'est que les 1400 établissements visés ne se sont pas tous conformés.

À Québec l'organisme MIELS (Mouvement d'information et d'entraide dans la lutte contre le sida à Québec) a lancé l'été dernier une grande campagne soutenue par l'entreprise privée. Un message de 60 secondes a été diffusé dans les cinémas Odéon de la Vieille Capitale, et un autobus de la CTCUQ était marqué d'une vingtaine de panneaux présentant modes d'emploi et réfé-

rences sous le thème de « Ne 'party' pas sans lui » (le condom).

Comme campagnes de sensibilisation, on compte aussi des films et vidéos. On sait que Radio-Québec lançait la semaine dernière une opération de sensibilisation au sida s'appuyant sur différentes émissions ainsi que sur la diffusion du film *Mortel Désir*.

Parmi les plus récents projets mentionnons *La Chaine de vie*, un vidéo de Lise Bonenfant, de Vidéo Femmes, qui présente trois témoignages de femmes ayant connu de près la maladie, et qui circulera dans les centres de réadaptation pour mères en difficultés, dans les centres pour alcooliques et toxicomanes. Le

vidéo a aussi été conçu pour les milieux scolaires et les CLSC, histoire de rejoindre les filles au comportement à risque. Radio-Canada le diffuserait cet hiver dans le cadre du Point.

Les exemples comme ceux-là abondent, et il faut aussi compter sur des campagnes de prévention plus ciblées.

Dont évidemment la revue *Tête à queue*, « le magazine qui fait capoter », produite par le DSC de l'Hôpital général de Montréal, un magazine de bande dessinée destiné à des jeunes de la rue et qui décrit crûment des situations explicites où le condom est utilisé. Le produit suscite une énorme controverse — lettres

ouvertes dans les médias, prises de position de chroniqueurs, bref dans le réseau de la santé des institutions ont actuellement imposé un moratoire sur sa diffusion.

Cette revue a même fait l'objet d'un article le 19 novembre dernier dans le *New York Times*, qui rendait compte de la polémique et qui ajoutait que cette expérience s'inscrivait dans la tentative de plusieurs groupes en Amérique du Nord d'utiliser du matériel visuel explicite en guide de sensibilisation.

Benoît Vigneau, du Centre québécois de coordination sur le sida, ne veut pas juger du contenu, mais il ajoute que « des outils adaptés à une clientèle plus difficile sont nécessai-

res. Cette revue n'était pas destinée aux médias, aux dirigeants d'institutions ou aux enfants ».

Jean Roy, du Centre d'intervention sida du CLSC Métro, juge « insultante la façon dont les gens ont galvaudé *Tête à queue*. Il s'agit d'un outil d'intervention, et c'est à moi comme intervenant professionnel à juger si je peux l'utiliser avec un 'client'. Il faut remettre le tout dans son contexte ».

Il faut dire que Jean Roy en a vu d'autres. Il participe au groupe de travail « Séro-Zéro » qui intervient spécifiquement auprès de la communauté homosexuelle, et il a déjà participé à des interventions dans les

Voir page B-2 : Campagnes

CAHIER
SPÉCIAL

ÉDUCATION DES ADULTES

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 29 novembre 1991

Le Devoir publiera un cahier spécial sur l'éducation des adultes où on fera le point sur les besoins présents et futurs du marché du travail. Il sera question de formation professionnelle en institution et/ou en entreprise, de cours de recyclage et de rattrapage, d'adaptation de la main d'œuvre, d'alternance travail-école et de tout ce qui touche de près ou de loin l'éducation des adultes.

La création d'une Société québécoise de développement de la main d'œuvre que propose le ministre André Bourbeau sera traitée en profondeur. On abordera également la vaste offensive que vient de lancer le gouvernement fédéral en matière de formation professionnelle. Nous présenterons les points de vue des différents intervenants des milieux de l'éducation, syndicaux et socio-économiques ainsi que ceux du monde des affaires et de l'entreprise.

PARUTION
le 7 décembre
DANS
LE DEVOIR

LE GUIDE DU WEEK-END

Montréal, vendredi 29 novembre 1991

NOS CHOIX THÉÂTRE

✓ **Les Ubs** Retour d'un spectacle que l'on a vu lors du Festival de théâtre des Amériques, en juin. Denis Marleau et son équipe du Théâtre Ubu poursuivent leur itinéraire dans le théâtre d'Alfred Jarry (1873-1907). C'est la deuxième mouture de *Les Ubs*, un collage organisé autour de *Ubu-Roi* et *Ubu enchaîné*. Marleau a réduit la version vue au festival, et il a presque réécrit son spectacle, qui demeure à cheval entre le récit animé et une véritable pièce. On y voit avec délices la Mère Ubu de Carl Béchard et le Père Ubu de Pierre Lebeau. À la Maison de la culture Frontenac, ce soir et demain.

✓ **L'Histoire de l'oe** Une nouvelle pièce de Michel Marc Bouchard (l'auteur des *Feluettes*) qui nous plonge dans un univers implacable, celui d'un enfant battu qui délire devant cette violence. Un spectacle raffiné, beau, court; un texte épuré, subtil, fort. La signature méticuleuse du groupe de La Marmaille, qui s'est installé au Théâtre d'aujourd'hui pour quelques semaines.

— Robert Lévesque

MUSIQUE



✓ **Déjà Noël à Saint-Lambert** La Société chorale de Saint-Lambert sous la direction de David Christiani (notre photo), présente un concert double d'airs de Noël samedi à 20 h et dimanche à 15 h à l'église de Saint-Lambert.

✓ **Ah! vous dirais-je maman** La claveciniste Catherine Perrin ouvre la programmation musicale ce premier jour de décembre, dimanche, à la Chapelle historique du Bon-Pasteur à 15 h30. Elle interprétera des auteurs de la Renaissance et de l'époque baroque: Jean-Sébastien Bach, Jean-Henri D'Anglebert et Peter Philips et terminera avec une page du contemporain montréalais José Évangélista et un clin d'oeil... à Mozart (*Variations sur Ah! vous dirais-je maman*).

✓ **L'Amérique latine** À la Maison de la culture La Petite Patrie, un week-end de musique de fête pour marquer le 10e anniversaire du Carrefour Latino-américain (CLAM): ce soir, à 19 h les groupes Kollasuyo de Bolivie et Tikal, du Guatemala; samedi à 18 h30 le Théâtre-Cirque Kaos.

— Marie Laurier

ARTS VISUELS

✓ **Riopelle au MBA** Le nouveau pavillon Jean-Noël Desmarais du Musée des beaux-arts sera ouvert jour et nuit pendant 36 heures d'affilée à compter de 10 h demain jusqu'à 22 h dimanche. Le public pourra ainsi visiter l'exposition rétrospective Jean-Paul Riopelle et explorer à loisir les arcanes de ce splendide bâtiment. La façade du musée servira d'écran géant à la projection d'images de Riopelle et d'oeuvres choisies de la collection permanente. Comme en fait foi cette photo, musiciens et amateurs publics seront de la fête et dans la nuit de samedi à dimanche de 23 h à 3 h le Grand orchestre Paul Beaugrand interprétera des airs connus.

VIDÉO

✓ **La première biennale d'art actuel de Québec** Le Centre en art actuel Le Lieu, de Québec, sis au 345, rue Du Pont, présente demain, à 20 h, la bande de Marie-Josée Houde, *La première biennale d'art actuel de Québec*, qui dresse un bilan de l'événement international tenu à Québec, en octobre et novembre 1990. Le vidéo retrace les actions, performances et activités commises dans le cadre de cet événement majeur, auquel participaient la galerie L'oeil de poisson, le Centre Obscure, Le Lieu, La chambre blanche et le Centre Vu.

— Daniel Carrière

L'ÉVÉNEMENT DE LA SEMAINE Les FrancoFolies

APRÈS La Rochelle l'été dernier, c'est maintenant au tour de Montréal de nous présenter ses FrancoFolies. Au cours des deux prochains week-



Clémence Desrochers

ends, place, donc, à la chanson francophone.

Au total, 27 spectacles seront présentés au Spectrum et dans les deux salles du Saint-Denis, où l'on pourra voir des artistes français, québécois, belges, africains et antillais. Sans compter les bars de la rue Saint-Denis, qui présenteront chaque jour des artistes locaux et la Cinémathèque québécoise, qui proposera entre autres une rétrospective Yves Montand.

Un des spectacles les plus attendus est sans doute celui de Juliette Gréco, qui ne nous a pas visité depuis huit ans, la « soirée piano » aussi, qui réunira Véronique Sanson et Steve Faulkner, de même que le spectacle où seront réunis trois ex-Bozos, Clémence Desrochers, Claude Léveillée et André Gagnon. À voir également, l'Algérien Cheb Khaled, Mory Kante, du Mali, Émeline Michel, la chanteuse la plus populaire d'Haïti, Francis Cabrel, le Français le plus populaire du Québec et Richard Desjardins qui nous proposera deux invités, Geneviève Letarte et Claude de Chagny.

Dans la seule journée de dimanche, par exemple, un festivalier affamé pourra se farcir *Yves Montand chante* à 15 h, Juliette Gréco à 19 h, Richard Desjardins à 21 h30 et arroser sa journée bien remplie avec le groupe El Kabong, à 23 h30, au Bistrot à Jojo.



Juliette Gréco



Véronique Sanson



Mory Kanté

À QUÉBEC

La Gréco est en ville

Comment parler de Juliette Gréco, autrement qu'en disant : « la muse de St-Germain-des-Prés » ou bien « la muse des existentialistes » (ce qui ne la rajeunit pas) vient chanter ses humeurs et la poésie de grands disparus au Palais Montcalm de Québec, ce soir. Sur scène : dix musiciens et les 40 ans de métier de la Gréco. Dimanche, elle sera à Montréal et lundi au Théâtre du Cuivre à Rouyn-Noranda, comme quoi l'existentialisme mène partout.

Bernard Cimon

Au Café des Arts, rue de l'Église à Québec, Bernard Cimon, derrière

son fidèle accordéon, servira lui aussi un chapelet de chansons françaises... et ses dernières compositions. Ce soir et demain, à 20 h.

Rush au Colisée

Pour ceux qui préfèrent la musique de tôle au bal musette, voilà Rush qui vient, juste après Metallica, faire sauter le Colisée, pour la sixième fois ce soir. Lasers, effets spéciaux, films et hard rock, les spectateurs en auront pour leur argent.

Francis Cabrel

Ce soir, demain, dimanche, au Grand Théâtre de Québec, et samedi prochain à l'église St-Jean-Baptiste, le dernier spectacle tout en douceur

de Francis Cabrel. S'il reste quelques places.

À toi pour toujours

Deux dernières représentations, ce soir et demain, d'*À toi pour toujours, ta Marie-Lou*, au Périscope. L'oeuvre de Tremblay est bien servie par une Marie-Ginette Guay qui campe une Marie-Louise pétrie de cruauté et de blessures.

Recherchez Légaré

Un humoriste qui se tient loin des farces grasses et des grimaces, Pierre Légaré, au Grand Théâtre, ce soir, demain et dimanche.

Colombie au Musée de la civilisation

Une exposition sur l'art de Colombie débutera la semaine prochaine au Musée de la civilisation. Une autre nouveauté: une exposition porte sur le thème de l'enfance.

Les ornithoptères en ville

Fait inusité, une magnifique collection de papillons a été réunie à la Maison Léon-Provancher, à Cap-Rouge, en banlieue de Québec. Il s'agit de la collection appartenant à M. Gilles Delisle, membre fondateur de l'Insectarium du Jardin botanique de Montréal. « Les ornithoptères : des papillons aux ailes d'oiseaux » regroupe des papillons capturés en Indonésie.

— Jocelyne Richer

TÉLÉVISION

VENDREDI L'histoire sans fin

C'est devenu une habitude : le vendredi, c'est la soirée des films pour enfants. La charmante histoire d'un jeune garçon littéralement avalé par la lecture d'un conte merveilleux. (Radio-Canada, 20h)

☆☆☆

Tendres Passions

Préparez vos mouchoirs. Version française de *Terms of Endearment*, la relation étroite d'une mère et d'une fille. La rencontre de deux géants : Shirley MacLaine et Jack Nicholson. (TQS, 23h)

☆☆☆

SAMEDI

Kaléidoscope

Oubliez l'étiquette avant-garde. Il y a de petits bijoux de films dans cette septième livraison. Jetez un coup d'oeil au *Cirque conférence*, de Marc Caro, (le réalisateur de *Delicatessen* et à *The Art of Nose*, de Christophe

Flambart. (TV5, 23h)

☆☆☆

Les fantômes du chapelier

Un petit policier bordé main par Claude Chabrol. Un chapelier fait disparaître tour à tour sa femme et des amis de celle-ci. (Radio-Québec, 22h)

☆☆☆

DIMANCHE

Au-delà du 6 décembre

Catherine Fof, vainqueur de la *Course des Amériques*, reconstitue la tragédie de Polytechnique et jette un nouvel éclairage sur le féminisme et la violence faite aux femmes. (Radio-Canada, 20h)

☆☆☆

Les liaisons dangereuses

Classiquement pervers. Dans la France libertine du XVIIIe siècle, une courtisane lance un défi à un ex-ami : conquérir une chaste dame. Un film très maîtrisé de Stephen Frears. (Radio-Canada, 21h)



Shirley MacLaine et Debra Winger dans *Terms of Endearment*.

Caractères

L'amour est toujours de saison. Invités : Isabelle Vissières (*Une liaison dangereuse*), Janine Mozzus-La-

vau (*Les lois de l'amour*) et Jean-Claude Carrière (*Les Mots et la chose*). (TV5, 21h)

— Hugo Léger

VINS/chronique

Duca di Salaparuta: un nom à connaître



Noël
MASSEAU
Pierre
SEGUIN

IL A UN NOM, lui reste à se faire un prénom, entend-on souvent dire d'une personne qui marche dans les traces d'un aîné célèbre. Pour la maison sicilienne Duca di Salaparuta, la situation est presque inversée. En effet, c'est son « surnom » Corvo (corbeau), une marque de fabrique, qui est plus célèbre que son nom. L'explication est simple : 10 millions de bouteilles de bon vin le font connaître à travers le monde entier. Un exploit en soi compte tenu de la réalité viticole en Sicile.

Quand on pense aux vins d'Italie, des noms de régions nous viennent spontanément à l'esprit : la Toscane, le Piémont, l'Ombrie, la Vénétie, mais jamais la Sicile. C'est pourtant le premier vignoble italien avec ses quelque 200 000 hectares de vigne (deux fois plus que le Bordelais) et son milliard et demi de litres de vin. Pourquoi cet apparent trou de mémoire de notre part ? La rareté de la production de qualité : moins de 3 % des vins siciliens portent l'appellation d'origine contrôlée (DOC).

« Il coraggio della qualità » (le courage de la qualité) n'est pas un slogan vide de sens pour certains producteurs siciliens comme Duca di Salaparuta. Chez celui-ci, le phénomène n'est cependant pas nouveau.

Fondée en 1824 par Giuseppe Alliata, duc de Salaparuta, cette maison s'est fait connaître pour son avant-gardisme et surtout son ouverture d'esprit dès le milieu du XIXe siècle en embauchant un oenologue bordelais et en recourant à des techniques françaises tant en viticulture qu'en vinification. Résultat : la marque Corvo s'impose en Italie et à travers le monde récoltant des honneurs jusqu'en Australie. Au XXe siècle, c'est le duc Enrico qui perpétua cette tradition de qualité et de modernisme en appliquant des techniques de travail apprises lors de séjours de travail en Champagne et en Sauternes.

Ébranlés financièrement par les crises politiques et économiques de la première moitié de notre siècle, les héritiers du duc Enrico durent se départir de leur entreprise après la Seconde Guerre mondiale. Un mal pour un bien, car l'organisation régionale sicilienne qui contrôle Duca di Salaparuta maintient cette maison à la fine pointe de la recherche viti-vinicole sicilienne grâce, en particulier, à l'intelligence et à la passion de l'oenologue Franco Giacosa.

Grand responsable de toute la production de la maison, Franco Giacosa croit aux vertus de la recherche expérimentale et à celles des cépages propres à la Sicile. Cela explique les diverses expériences qu'il a menées sur les cépages, les clones, les microclimats et les sols durant les années 70 afin d'améliorer les Corvo réguliers et celles qu'il continue à faire aujourd'hui dans ses nouvelles installations ultra-modernes.

Quant aux cépages à utiliser, il est catégorique : « Il y a une douzaine

d'années, on nous incitait à produire un vin de haute gamme, un cabernet sauvignon ou un chardonnay. Tout le monde prétendait qu'il était impossible de faire un vin de garde avec des cépages siciliens. Moi, au contraire, j'étais persuadé de l'intérêt de ces cépages. On pouvait en tirer profit. Je crois qu'une bonne façon de faire du vin, c'est d'exploiter nos différences. Cela évite la monotonie. Quel est l'intérêt d'un chardonnay de Sicile ? Quelle en est l'utilité ? On en produit partout dans le monde. Et même de très bons et pas chers. Non, pour nous, la voie à suivre, c'est celle des cépages locaux ».

Une telle profession de foi à l'endroit des cépages siciliens peut étonner et même engendrer une bonne dose de scepticisme chez un « païen » de notre espèce. Une récente dégustation des vins de la maison Duca di Salaparuta a cependant suffi à nous convaincre de la véracité des propos de M. Giacosa.

À cette occasion, sept vins furent présentés. Le plus sensationnel fut sans contredit le *Duca Enrico 1986*, un splendide vin rouge fait à 100 % de Nero d'Avola, un cépage purement indigène à la Sicile. Produit seulement depuis 1984, ce vin à la robe encore pourpre a passé deux ans en fûts de grandeur et d'origine différentes. Il présente un superbe nez de fruits mûrs sucrés, de la cerise noire en particulier, élégamment marqué par le bois. La bouche est toute en souplesse et élégance. Le fruit est riche et mûr et les tannins, d'un velouté remarquable malgré leur abondance. La finale est longue et parfaitement nette. Un grand vin que les amateurs québécois pourront se procurer en mars 1992 puisque la SAQ en a retenu 600 bouteilles qu'elle vendra 45 \$ environ dans les maisons des vins. Une très belle découverte à faire. 18/20

Le *Terre d'Agala 1989* sera aussi offert au printemps 1992 à environ 16 \$. Plus léger que le Duca Enrico, il n'en constituera pas moins un meilleur rapport-qualité et une perle rare pour les restaurateurs. C'est un peu une réplique de l'autre en des dimensions plus modestes : fruit mûr, souplesse, équilibre impeccable, franchise des saveurs, tout est au rendez-vous. Une aubaine à surveiller. 16,5/20

L'équivalent blanc du Duca Enrico s'appelle *Bianca Valguarnera*. Fait lui aussi à 100 % d'un cépage indigène, l'Inzolia, il est fermenté et élevé en barrique neuve pendant six mois. Il affiche beaucoup d'arômes d'ananas et de vanille. On retrouve l'équivalent dans une bouche assez riche, complexe, qui nous a semblé dominée par le bois pour l'instant. Il s'agit d'un vin fort prometteur qu'il faudra revoir à son arrivée avant de nous prononcer trop catégoriquement.

En attendant le Bianca Valguarnera, on peut se procurer le *Colomba Platino 1990*, un petit blanc extrêmement sympathique et charmeur avec ses arômes frais de poire mûre et des saveurs correspondantes en bouche. On le retrouve aux maisons des vins, à 14,71 \$. 15/20

On trouve aussi dans les succursales régulières les Corvo rouge et blanc qui ont fait la réputation de cette maison et qui constituent deux bons achats, en particulier le rouge à 11,36 \$.

Jean-Pierre Perreault séduit la presse parisienne

PARIS (PC) — Le public parisien a en enfin pu découvrir cette semaine le Montréalais Jean-Pierre Perreault, considéré ici comme « le plus important chorégraphe canadien ».

Perreault a présenté toute la semaine dans le cadre du Festival des lles de danse sa chorégraphie *Joe*, « métaphore de la grégarité urbaine rythmée au son des godillots ».

Créé en 1983 par la Fondation Perreault, Joe met en scène 30 danseurs (12 Canadiens et 18 Français).

Depuis ses débuts en 1971, Jean-Pierre Perreault a créé environ 35 chorégraphies. Joe avait déjà été présentée dans plusieurs villes canadiennes, et à l'étranger notamment à Londres, New York, Stockholm et La Haye. Mais il n'avait jamais été produit à Paris, faute de salles assez grandes pour l'accueillir. La Grande Halle de la Vilette a corrigé cette lacune. « Mes spectacles sont conçus pour un vaste espace. J'ai à Montréal un très grand studio qui me permet de travailler grandeur nature. L'espace dans mes pièces devient un lien architectural. Impossible de le modifier ».

Libération, qui lui a consacré une pleine page, compare Perreault à des géants comme Gallotta et Pina Bausch, parce qu'il a su, comme eux, apporter « une contribution à la problématique artistique des années 80 ».

Le journal a été enthousiasmé par le spectacle, signalant que « longtemps après, on a encore à l'esprit ce protest song désenchanté ».

« Avec leurs chapeaux mous, leurs pardessus lâches, écrit *Libération*, ces anonymes fatigués aux épaules basses, aux pieds rentrés, évoquent l'univers de George Orwell, de Magritte et surtout de Folon pour la fragilité de leurs gestes, leur vulnérabilité, leurs efforts pour échapper à la

pression de la foule anonyme. Des personnages de Folon qui auraient des semelles de plomb ».

Le *Figaro* a également été séduit par Joe, un « spectacle extrêmement original et d'un superbe professionnalisme » et qui « ne ressemble à rien de ce que l'on connaît ».

« Pas une bavure, pas un contretemps, voilà qui force l'admiration. Du beau travail », affirme le quotidien, qui se déclare du même souffle « enchanté par ce spectacle puissamment original ».

Joe, qui a pris l'affiche lundi soir, est présenté jusqu'à demain à la Grande Halle de la Vilette.

Carrère d'Encausse à l'Académie

PARIS (AFP) — L'historienne Hélène Carrère d'Encausse, spécialiste des questions de l'Est, a été reçue solennellement hier à l'Académie française par l'écrivain Michel Déon.

Succédant à deux pionnières, l'écrivain Marguerite Yourcenar, décédée depuis, et l'helléniste Jacqueline de Romilly, Hélène Carrère d'Encausse est la troisième femme à y faire son entrée, et la première à vouloir porter l'épée, en souvenir de Jeanne d'Arc, son héroïne.

Auteur d'une douzaine d'essais, ce professeur en Sorbonne et à l'Institut d'Études politiques, âgé d'une soixantaine d'années, succède à Jean Mistler à l'Académie où elle a été élue il y a un an.

RESTAURANTS/chronique

Imaginez une semaine !



Josée
BLANCHETTE

JUSQU'À ce jour j'imaginai Ahuntsic comme un foyer d'oncles à la retraite et de grand-mères tricoteuses. Synonyme de pantoufles, ce quartier de la ville compte bien quelques restaurants chinois et italiens mais rien qui justifie le détour. La Fonderie, rue Lajeunesse, m'apparaissait elle aussi comme un vestige des hoquets pseudo-gastronomiques des années 70, jusqu'à ce que j'y découvre la formule fondue-dancing.

Le Père Noël peut aller se rhabiller et courir les centres d'achats; tous les soirs d'ici Noël les parties de bureau se succèdent dans la folie collective la plus certaine à cette adresse. Au deuxième étage de ce restaurant règne une atmosphère pot-pourri que viennent à peine troubler les chansons de Céline Dion (et de Luc Plamondon, je sais), du Club Med (*Haut les mains*) et d'Elvis.

L'amusement collectif est chose rare de nos jours, (mis à part au Vieux Munich), et quand il y a moyen de manger convenablement, de boire un peu (beaucoup ?) et de danser beaucoup (un peu ?) sans mettre le bureau en faillite, *pourquoi no* ? Les seuls à souffrir à la Fonderie, ce sont les inévitables spectateurs paralytiques, l'humour au vestiaire et l'esprit « débit-crédit » devant leur eau minérale-citron.

Le « festin des fondues » (trois dans un) permet une petite incursion dans le monde convivial et souple à souhait des fondues suisses, bourguignonnes, chinoises et au chocolat, une patrie en soi ! Entre deux trempettes et trois « stepettes » (cha-cha-cha), tout juste le temps d'un bec au voisin de table pour un croûton échappé et ça recommence. La fondue au fromage est tout ce qu'il y a d'honnête et de généreuse. Croûtons de pain blanc ou de blé entier garnissent la corbeille. On pousse même le crime jusqu'à épicer soi-même sa fondue de moutarde forte, de romarin, de cayenne, de thym ou de cari. J'avoue que cette dernière épice (un mélange d'épices en fait) avec le (ou les) fromages fondus au vin blanc donne d'excellents résultats.

L'étape suivante, la fondue



PHOTO JACQUES NADEAU

La Fonderie

chinoise au boeuf en tranches minces, constitue le corps du repas. Mais on peut tout autant combiner des crevettes et du poulet en passant par des langoustines. Ici, pas de risque de retour d'assiette ni de plaintes parce que le steak est trop cuit. Chacun y va de son tour de main en piquant les minces feuilles de boeuf rouge au bout de la fourchette et en les mettant à frémir dans le bouillon bouillant le temps d'une chanson. Seuls bémols : ces sauces d'accompagnement (chili, mayo à la moutarde ou poivre vert) un peu trop industrielles et ces fromages frites (tout à fait facultatives) à l'arrière-goût de snack-bar.

Autre plat de bonne facture à la Fonderie, la raclette présentée en deux assiettes. Fromage fondu et pommes de terre bouillies se donnent la réplique le plus simplement du monde. Y manque peut-être deux ou trois cornichons et

des oignons sûrs mais avec le Fendant suisse (27,75 \$), c'est presque excusable.

En guise de finale, la fondue au chocolat semble trop généreuse au premier coup d'oeil mais ce n'est qu'une impression.

Le chocolat fondu de bonne qualité fait des merveilles avec les bananes (tout le monde sait ça), les clémentines, les fraises (trop blanches), les cerises (en saison seulement) et les madeleines en tout temps (une suggestion). Ludique et lubrique (car aphrodisiaque), la fondue au chocolat fait l'unanimité chez jeunes et vieux et fait perdre jusqu'aux inhibitions les plus élémentaires. C'est à qui déguisera le mieux son morceau de fruit tout en s'armant d'une cuillère pour terminer le fond de la casserole de fonte émaillée.

Les serveurs et serveuses de l'endroit ont toute mon admiration dans l'art de manier le cabaret, le

briquet (et que dire du sobriquet !), sans compter les fêtards qu'ils doivent esquiver d'un pas de deux plus l'heure avance. Car, soit dit en passant, les chanteurs « live » vous font danser tard dans la nuit, la lambada, le « continental », le « Canada » (un pas en avant, deux pas en arrière, dirait André-Philippe Gagnon) et la danse du canard... Un avant-goût de vos vacances au soleil, quoi !

Un repas pour deux personnes vous coûtera environ 40 \$ avant le vin, les taxes et le service.

Pour : Dernières fondues avant le pont Viau. La formule fondue-dancing du deuxième étage. Du plaisir à revendre et un rapport qualité-prix imbattable. L'Opération Nez-Rouge !

Contre : Imaginez une semaine !

La Fonderie

10236 rue Lajeunesse
tél. 382-8234

RESTAURANTS



La Table d'Hôte

Midi et soir

à prtir de
12,95 \$
+ taxes

NOS SPÉCIALITÉS

- Les carrés d'agneau
- Les ris de veau
- Les mignons en sauce

★★ À NOTRE BAR ★★
Les mercredis, jeudis et vendredis soir
GIL ALLARD chanteur instrumentiste

4950, Métropolitain Est
Entre Viau et Lacordaire Côté Sud
Réservations: 725-1222
(Stationnement) (Fermé le dimanche)



Le Flambard

Cuisine française

Une bonne table... De bons prix...

Midi ou soir

5064, rue Papineau

Pour réservations : 596-1280

LE DEVOIR

Service
de **PUBLICITÉ**

842-9645

SPÉCIALITÉS ITALIENNES
PÂTES FRAÎCHES

Restaurant
Gaetano Di Milano

LE MIDI, PRIX À PARTIR
DE 4,50 \$ à 6,70 \$

867, Ontario est
Montréal, Québec

Le soir ouvert
du mardi au dimanche

Tél.: 525-0623

OUVERT LE MIDI
SUR RÉSERVATION
SEULEMENT

Auberge
Le Vieux Saint-Gabriel
depuis 1754

Fine cuisine française
La plus ancienne
auberge d'Amérique du Nord
au service des Canadiens
et de leurs amis depuis 1754

426, rue Saint-Gabriel
réservations:
878-3561

Super Brunch du dimanche
Le meilleur du Vieux Montréal!

comprend:
Rôti, suprême de poulet aux
amandes, crevettes, plat de fruits
de mer, comptoir de salades,
assortiment de
fromages et table
de desserts

1795\$

Casa FERNANDEL

RISTORANTE

« un petit détour... pour
une grande gastronomie italienne »

50 est, rue Jarry, Réservations: (514) 381-9650

Unique

l'unique BISTRO italien!

1039, Beaubien Est, 279-4433

Restaurant
Jardin de PÉKIN Garden

MAINTENANT OUVERT

Spécialités: cuisine szechuan,
cantonaise et pékin

Bienvenue à toute la famille!

Ouvert 7 jours/semaine à partir de 11:30 Hrs

Permis d'alcool

10% de réduction sur le repas (sauf boissons alcoolisées)
avec présentation de cette annonce

5339 Chemin Queen Mary
Réservations: 484-9139

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, No 500-02-035352-900, TUCOT ET SONS INSURANCE BROKERS INC. demanderesse, -vs- FRANCESCO MANCUSO, défendeur. Le 9 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, à la PLACE D'AFFAIRES du défendeur au No 1910 rue Ste-Hélène en la cité Longueuil, district de Longueuil, seront vendus par ordre de justice, les biens et effets du défendeur, soit, en cette cause, consistant en: 1) caisse enregistreuse beige sans marque apparente et occ; 1) tour MKE 1 porte fini stainless et occ; 1) tour à Pizza Bakers Prides et occ.; et autres articles de restaurant. Caudine ARGENT COMPTANT, GUILAUME THÉBERGE, huissier, DE L'ÉTUDE MACERA ET ASS., HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 27 novembre 1991.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE ST-HYACINTHE NO. 750-05-000569-912 **COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT:** LA FINANCIÈRE-COOPÉRANTS, PRETS-ÉPARGNE INC., Partie demanderesse ET- Partie défenderesse TRUST STANDARD, ET- Partie défenderesse

LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE SHEFFORD, **ASSIGNATION**

ORDRE est donné à TRUST STANDARD de comparaître au greffe de cette cour situé au 1550 rue Desaulles, St-Hyacinthe, dans les 10 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de l'avis de soixante jours a été remise au greffe à l'intention de TRUST STANDARD. Lieu: St-Hyacinthe Date: Le 22 novembre 1991

D. PERRON
Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-012472-914 **COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT:**

LE PROTONOTAIRE ADJOINT TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, Requéranter c. TAUAN CHEN, et- WEN HSUEH CHEN, Intimés

LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY, Mis en cause

AVIS Prenez avis que les procureurs de la requérante ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, Ville de Montréal, un avis de soixante jours en vertu des articles 1040A et suivants du code civil.

À moins que vous n'ayez remis à votre défaut conformément à ces articles dans les soixantes (60) jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi. Une copie de l'avis de soixante jours a été laissée au greffe de la Cour à votre intention.

Lieu: Montréal Date: Le 21 novembre 1991

MARIE HELENE BÉLISIE
Protonotaire adjoint.

Avis public

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

Le Groupe

FULLER LANDAU

Bureau 1180, Place du Canada
1010, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2S1

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
AUTOMOBILES PIERRE DESPAULT INC., une compagnie dûment incorporée selon la Loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 2450, boul. Curé Labelle, dans la ville de Laval et le district de Montréal, province de Québec H7T 1R1.

Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue par jugement en date du 30 octobre 1991 à l'encontre de la débitrice susdite, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6e jour de décembre 1991, à 9h30, au bureau du séquestre officiel, au Complexe Guy Favreau, Niveau 00, Tour O., 200, boul. René-Lévesque Ouest, Chambre 07, Montréal, (Québec).

LE GROUPE FULLER LANDAU INC.
Syndic

Membre de
HLB INTERNATIONAL

Société d'énergie de la Baie James

PROJET LG 1 (1986)
APPEL D'OFFRES NO 1UA-654-3-01
ALIMENTATION ET ENTRETIEN MÉNAGER

Date et heure limites de réception des soumissions : Le mardi 28 janvier 1992 à 15h 30 heure de Montréal

Garantie de soumission : 1 850 000,00 \$
Prix du document : 100 \$ (toutes taxes incluses)

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant :

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Service Contrats
22e étage
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec)
H2L 4M6

Le paiement des documents s'effectue par **chèque visé** ou **mandat** fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du cahier d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant leur siège social et leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent l'expérience pertinente à l'objet du contrat et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Susie Léveillé au (514) 985-7900.

Jocelyne Fortin
Chef de service Contrats

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

Gestionnaires et syndics de faillite

FULLER LANDAU

Bureau 1180, Place du Canada
1010, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2S1

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102(4)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
AUTOMOBILES PIERRE DESPAULT INC., une compagnie dûment incorporée selon la Loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 2450, boul. Curé Labelle, dans la ville de Laval et le district de Montréal, province de Québec H7T 1R1.

Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue par jugement en date du 30 octobre 1991 à l'encontre de la débitrice susdite, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6e jour de décembre 1991, à 9h30, au bureau du séquestre officiel, au Complexe Guy Favreau, Niveau 00, Tour O., 200, boul. René-Lévesque Ouest, Chambre 07, Montréal, (Québec).

LE GROUPE FULLER LANDAU INC.
Syndic

Membre de
HLB INTERNATIONAL

Société d'énergie de la Baie James

PROJET LG 1 (1986)
APPEL D'OFFRES NO 1UA-654-3-01
ALIMENTATION ET ENTRETIEN MÉNAGER

Date et heure limites de réception des soumissions : Le mardi 28 janvier 1992 à 15h 30 heure de Montréal

Garantie de soumission : 1 850 000,00 \$
Prix du document : 100 \$ (toutes taxes incluses)

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant :

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Service Contrats
22e étage
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec)
H2L 4M6

Le paiement des documents s'effectue par **chèque visé** ou **mandat** fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du cahier d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant leur siège social et leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent l'expérience pertinente à l'objet du contrat et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Susie Léveillé au (514) 985-7900.

Jocelyne Fortin
Chef de service Contrats

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

L'avis de la Communauté urbaine de Montréal sur le règlement 8958 a été donné le 14 novembre 1991. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 21 novembre 1991.

LEON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 26 novembre 1991

de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

COMTÉ DE BERTRAND
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC
(zones contiguës)

AVIS est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité, des zones contiguës à la zone I-II (407) de la ville, lors de l'adoption du règlement ci-dessous énoncé.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1414-71
TITRE ET OBJET: « Règlement modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme no 1414, de façon à changer les limites de la zone I-II (407) et créer la zone I-17 (478) »

DATE D'ADOPTION: 27 NOVEMBRE 1991
CROQUIS:

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT 1414-71
— zones contiguës
--- limites proposées
— limites existantes

RÈGLEMENT

DES IDÉES, DES EVENEMENTS

Comment on démolit Montréal

Le déménagement de l'Hôtel-Dieu ou la folie autodestructrice d'une ville

Jean-Claude Marsan

Architecte et urbaniste

QUELLE MISÈRE : alors même que Montréal s'apprête à fêter le 350^e anniversaire de sa fondation, voici que le gouvernement du Québec se prépare à sabrer dans un des symboles les plus précieux au centre-ville, en déménageant l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies.

Comme on le sait, l'Hôtel-Dieu fut fondé par Jeanne Mance l'année même où cette femme de tête et de cœur débarqua sur l'île montréalaise avec le sieur Chomedey de Maisonneuve et une quarantaine de colons. Jeanne Mance fut, avec Maisonneuve, un des principaux piliers de la fondation de Ville-Marie.

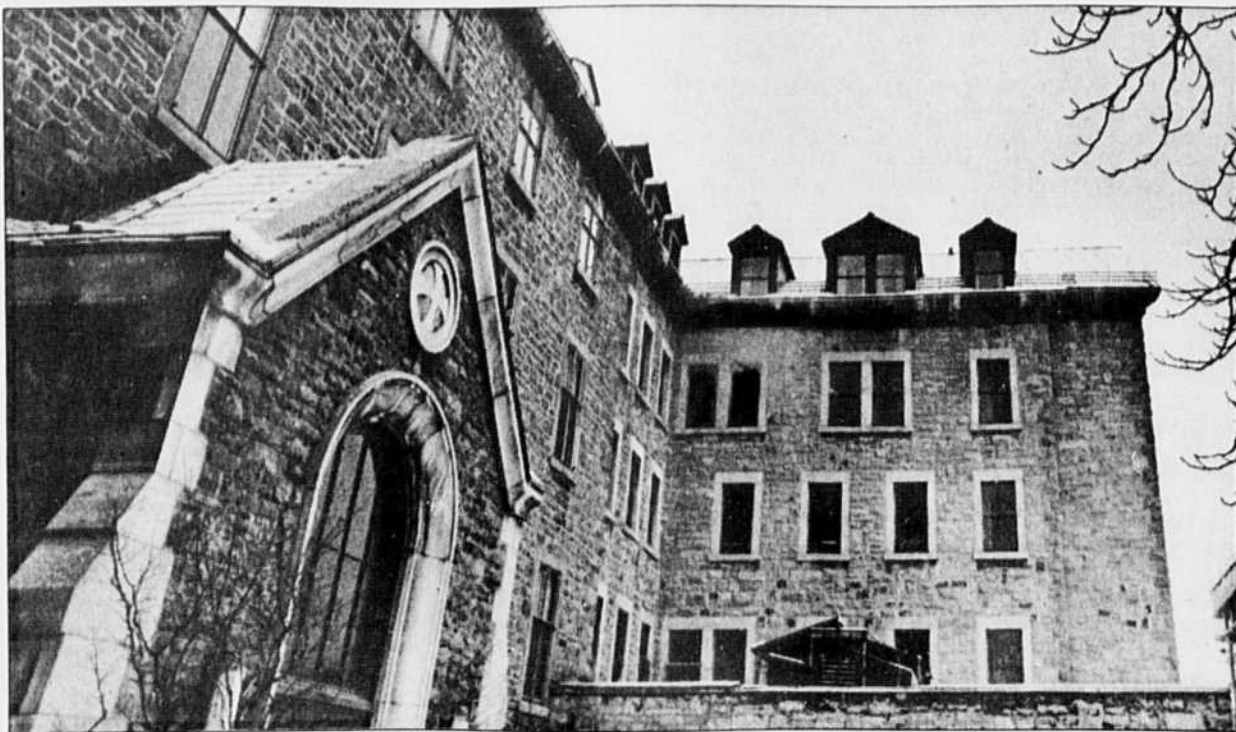
Situé à l'origine sur le site occupé aujourd'hui par les bâtiments des Cours le Royer dans le Vieux-Montréal, l'Hôtel-Dieu déménagea à l'emplacement actuel sur l'avenue des Pins au début des années 1860. Le complexe, oeuvre du prolifique architecte Victor Bourgeois, comprenait à l'époque la maison mère des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, l'hôpital, la magnifique chapelle et un orphelinat. Il a été, depuis, beaucoup agrandi.

Deux raisons principales semblent inciter le ministère de la Santé et des Services sociaux à déménager l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies. En premier lieu, l'est de l'île aurait un besoin urgent de lits d'hôpital, ce qui est fort plausible. En second lieu, les bâtiments de l'Hôtel-Dieu sont vétustes et auraient besoin de rénovation, ce qui est l'évidence même. D'où la décision de démnénager l'hôpital à Rivière-des-Prairies pour satisfaire ce secteur en lits tout en économisant le coût d'une rénovation des édifices actuels.

Alors même que l'administration municipale veut ramener la classe moyenne dans la ville, Québec planifie son exode à la périphérie.

Dans le domaine de la dynamique urbaine, il faut se méfier des équations trop simples : elles cachent souvent des problèmes sérieux qui risquent de faire regretter les décisions prises à la lumière de statistiques ambivalentes et dans le calme d'officines trop éloignées de la réalité vécue. Ce que le ministère s'apprête à faire reflète une méconnaissance grave des enjeux urbains en cause.

Reconnaissions d'abord que Montréal est drôlement chanceuse de posséder, en plein centre-ville, ce genre d'institution chargée d'histoire et de richesse architecturale. Le caractère et l'ambiance des villes se nourrissent de ce type de formes symboliques : Paris, Londres, Florence, Rome, Boston, toutes les villes que l'on envie et que l'on visite par plaisir en présentant la preuve. Le déménagement de l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies, on nous le promet, ne fera pas pour autant disparaître les bâtiments. Ceux-ci seront réutilisés en partie pour loger des malades chroniques, les autres seront recy-



L'Hôtel-Dieu, un élément essentiel du tissu urbain montréalais.

clés en bureaux, voire même en luxueux appartements.

Mais qu'on le veuille ou non, l'histoire de l'Hôtel-Dieu et de sa présence au cœur de la cité en sera changée. Il y aura perte d'authenticité et de tradition. Le docteur Jacques Genest parle de la disparition du « fleur-on de la médecine canadienne-française ». Au centre-ville au surplus, là où les francophones ont déjà tellement de difficultés à s'enraciner. Peu de sociétés se résignent à de tels dépouillements. Nous, malheureusement, nous les planifions ! Les anglophones accepteraient-ils aussi docilement le déménagement l'hôpital Royal Victoria au West Island, sous prétexte de vétusté ?

Certains objecteront que ce déménagement n'est pas pire que celui effectué dans les années 1860 lorsque les religieuses quittèrent le Vieux-Montréal pour s'établir sur l'avenue des Pins de façon à suivre la population qui débordait au-delà de la vieille ville.

Une différence comnsidérable

Or, il y a justement une différence considérable, qui rend nulle toute comparaison semblable. Lorsque les Religieuses hospitalières de Saint-Joseph quittèrent leur premier établissement en 1860, elles ne laissaient pas le vide derrière elles. Au contraire, elles quittaient un territoire soumis à des transformations profondes pour accommoder les équipements d'un centre-ville qui embrassait tout le Canada comme hinterland.

Montréal s'apprêtait à devenir, à l'époque, la métropole du pays et ce qui correspond aujourd'hui au Vieux-Montréal constituait un centre débordant d'activités économiques, en grande partie alimentées par le port. En bonnes gestionnaires, les religieuses ont tiré des revenus substantiels pour leurs oeuvres en louant des entrepôts-magasins construits sur le site de leur ancien hôpital. Les Soeurs grises, installées sur la place d'Youville, feront de même une décennie plus tard, en déménageant leur couvent sur le boulevard Dorchester (aujourd'hui René-Lévesque) et en érigeant sur leur ancien

emplacement, notamment sur la rue Saint-Pierre, des immeubles commerciaux.

En déménageant aujourd'hui, l'Hôtel-Dieu laissera derrière lui un grand vide. Le centre hospitalier universitaire qu'il abrite constitue un foyer de recherche de pointe comparable à n'importe quelle entreprise de haute technologie, relativement à son impact sur l'économie de la métropole.

Son déménagement à Rivière-des-Prairies ne fera pas place, comme au 19^e siècle, à des activités motrices sur le plan économique mais à des fonctions usuelles, dont des activités de service qui consomment plus de richesse qu'elles n'en produisent. Les liens dynamiques qui le relient aux autres institutions de recherche du centre-ville, notamment avec l'Institut de recherche clinique de Montréal qui lui est affilié (situé en face, du côté sud de l'avenue des Pins), se détendront et s'affaibliront. Il ne peut en être autrement : pour quoi les entreprises se regroupent-elles au centre-ville si ce n'est pour profiter des effets bénéfiques de cette concentration ?

On objectera que Rivière-des-Prairies, ce n'est pas au bout du monde mais sur l'île de Montréal. En termes de distance, c'est néanmoins l'équivalent de s'installer à Châteauguay, à Boucherville ou à Sainte-Rose, et sans le support d'une ligne de trains régionale ou de métro. Si les 2500 employés qui quitteront le centre-ville pour aller travailler à Rivière-des-Prairies n'habitent pas tous ce secteur, on peut être sûr par contre qu'après ce déménagement, aucun ne continuera d'y résider ou de le fréquenter bien longtemps.

Alors même que la Communauté urbaine et l'administration municipale de Montréal veulent ramener la classe moyenne dans la ville centrale, Québec, lui, planifie son exode à la périphérie ! Quant aux professeurs et aux étudiants qui devront faire la navette entre l'Université de Montréal et Rivière-des-Prairies, on leur donnera une raison de plus d'utiliser l'automobile et de réclamer davantage de places de stationnement sur le campus, au détriment des boisés.

C'est comme cela que le centre-ville dégénère, petit à petit, entreprise par entreprise, institution par institution, employé par employé, résident par résident. Seuls augmentent les itinérants, les faillites et les locaux à vendre ou à louer.

A-t-on vu la rue Sainte-Catherine dernièrement ? Une vraie désolation, un début d'horreur typique des villes américaines, avec leur anémie, leur dégradation physique et sociale, la violence en prime. Le trou de beigne s'agrandit devant nos yeux : est-ce le rôle du ministère de la Santé et des Services sociaux de contribuer à répandre ce cancer ?

En même temps que le ministère s'apprête à dépenser quelque 250 millions pour déménager vers la périphérie un centre important de recherche, sans ajouter un seul lit d'hôpital ni créer un seul emploi nouveau, d'autres ministères du même gouvernement se concertent pour dépenser le double de ce montant pour attirer dans la ville centrale les entreprises de haute technologie jugées essentielles à sa vitalité économique. On sait trop bien que les ministères n'ont pas l'habitude de se parler entre eux. Mais n'y a-t-il pas une limite à ce genre de contradictions absurdes dont les contribuables font les frais ?

Le ministère de la Santé et des Services sociaux doit revoir son projet pour faire, avec le même budget, d'une pierre deux coups.

Premièrement, en consacrer les deux tiers pour conserver à l'Hôtel-Dieu de l'avenue des Pins son centre hospitalier et lui donner tout le confort, tous les équipements nécessaires à sa mission scientifique et sociale. Ensuite, utiliser le reste pour doter Rivière-des-Prairies d'un bon hôpital régional. De cette façon, le gouvernement préservera la dynamique qui existe entre les institutions de recherche et de haut savoir au centre-ville, tout en créant quelques centaines de lits d'hôpital et d'emplois supplémentaires.

En temps normal — et a fortiori en période de profonde récession — une telle décision aurait beaucoup plus de bon sens qu'une dépense de fonds publics qui, en bout de ligne, appauvrit la collectivité tout entière.

Non, le C.D. Howe ne fait pas de menaces

Une réponse à Jacques Parizeau

John McCallum

Du C.D. Howe Institute,

coauteur du rapport

Une rupture à l'amiable

NOUS AVONS un profond respect pour M. Jacques Parizeau — en tant qu'économiste, qu'intellectuel, que politicien, et comme individu.

Cependant, le discours qu'il a prononcé lundi à Valleyfield était déplacé. Les propos qu'il a tenus sont complètement faux.

Je vais me concentrer sur quatre de ses commentaires :

1— D'abord, que le but de notre étude *Une rupture à l'amiable* est de « flaquez la frousse à tout le monde ».

2— Deuxièmement, que les coûts de transition à un Québec souverain sont nuls.

3— Troisièmement, que cette étude vise à réduire les Québécois français à un statut de « nègres blancs ».

4— Finalement, que nous sommes anti-Québécois et anti-Français.

1— **Les menaces.** L'Institut C.D. Howe ne fait pas de menaces. Si ce n'était pas le cas, pourquoi insisterait-il alors sur la publication des commentaires par cinq Québécois francophones très respectés : Pierre Fortin, Mario Polèse, Pierre-Paul Proulx, René Simard, et François Vaillancourt ? Et pourquoi encore, les autres études de C.D. Howe portant sur la souveraineté de Québec, débütent-elles tous avec les conclusions du rapport de la commission Bélanger-Campeau, et que le mot de la fin est accordé à un Québécois francophone ?

La réponse est simple. Nous ne sommes pas le moindre du monde intéressés à menacer qui que soit. Notre seul but est de procurer un forum dans le cadre duquel Québécois et Canadiens peuvent débattre honnêtement.

2— **Les coûts de transition.** Parmi les économistes du Québec, il n'y a, à ma connaissance, qu'un seul qui prétend que les coûts de transition à un Québec indépendant seront nuls. Cette économiste est Jacques Parizeau. Si vous avez des doutes sur ce que je vous dis, vous n'avez qu'à lire les commentaires des économistes francophones qui ont participé à notre étude. Ou peut-être, vous les avez regardés à la télévision samedi soir dernier.

Les quatre principales hypothèses sur lesquelles nous basons nos estimations des coûts de transition sont les suivantes :

(i) On aurait « une rupture à l'amiable » : aucune barrière commerciale pour entraver le commerce avec les États-Unis ou avec le reste du Canada, aucun problème pour le Québec en continuant d'utiliser le dollar canadien, aucune réduction sévère du crédit ou crise sur le marché des changes ou chute brutale de l'investissement ou exode en masse de personnes ou de capital du Québec, aucune crise politique ayant trait au territoire.

(ii) La part québécoise de la dette fédérale — ainsi que sa part du revenu de l'actif fédéral — serait équivalente à la contribution québécoise au produit intérieur brut canadien, soit 23,4%. Ceci est inférieur au pourcentage de la population du Québec.

(iii) Nous acceptons l'analyse de la

commission Bélanger-Campeau sur l'impact que la séparation aurait sur les revenus du gouvernement québécois, ainsi que sur ses programmes de dépenses.

(iv) La séparation créerait une dislocation de l'économie, ce qui engendrerait une augmentation temporaire de 2% du taux de chômage — par exemple, de 10% à 12% — et ajouterait 1% au taux d'intérêt sur la part québécoise de la dette fédérale.

Ces hypothèses ne sont certes pas celles de « terroristes économiques ». Nous croyons au contraire qu'elles sont plutôt optimistes.

M. Parizeau laisse entendre également que nos conclusions diffèrent sensiblement de plusieurs autres études publiées au cours des derniers mois. Ceci est également faux. Nous avons estimé que la séparation créerait un impact budgétaire de l'ordre de 7,4 milliards de dollars. Le Conseil économique du Canada pense que ce coût — qui ne tient pas compte des coûts de dislocation — serait autour de 5 milliards. (...)

3— **Le but de ce rapport.** M. Parizeau dit que le rapport prône un retour des Québécois francophones à leur statut d'avant la Révolution tranquille. Il évoque même la terminologie de « nègres blancs d'Amérique ». Cette accusation est insultante et complètement dépourvue de vérité.

Notre étude ne fait référence qu'une seule fois à la Révolution tranquille, lorsqu'elle discute la thèse émise par deux Québécois francophones respectés, Mario Polèse et Pierre Fortin. Ils stipulent que l'ascension graduelle de Toronto en tant que capitale des affaires, est due en majeure partie aux changements sociaux fondamentaux qui ont marqué le Québec au début de la Révolution tranquille. Cette analyse historique est à la fois objective et scientifique. Est-ce que M. Parizeau croit que Fortin-Polèse prônent ce retour au bon vieux temps lorsque la communauté anglophone contrôlait l'économie ?

En fait, notre étude est en désaccord avec la thèse Polèse-Fortin dans la mesure où cette thèse prétend que c'est la Révolution tranquille qui est responsable des dommages qu'ont subis l'économie montréalaise et québécoise. Notre argument est que c'est plutôt le choc créé par l'élection du gouvernement péquiste de 1976, qui fut la cause majeure de la hausse soudaine du taux de chômage de la Ville de Montréal comparé à celui de Toronto. Peut-être que c'est ce qui a bouleversé M. Parizeau.

4— **Nous sommes anti-Québécois et anti-Français.** C'est une accusation complètement ridicule. Si j'étais anti-Français, pourquoi aurais-je enseigné à l'Université du Québec à Montréal pendant cinq ans ? Et pourquoi est-ce que les économistes des universités québécoises (en majorité francophones), m'auraient-ils choisi comme président de leur Société pour l'année 1990-1991 ? Quiconque connaît Chris Green sait qu'il est très pro-Québec et que devant les Canadiens anglais, il défend avec ferveur les intérêts du Québec.

J'aurai l'honneur de paraître devant le comité de l'Assemblée nationale le 4 décembre. J'espère que M. Parizeau sera présent, mais je préférerais qu'il choisisse de m'attaquer sur mon jugement économique, plutôt que sur ma loyauté au Québec.

Les régions dans l'Europe nouvelle

Un exemple édifiant : le cas des Ardennes belges et françaises

Fabrice Blocteur

L'ANCIEN premier ministre français, Raymond Barre, déclarait récemment que l'Europe de demain devra « assurer un équilibre régional » si elle veut éviter de graves problèmes socio-économiques. Il n'en demeure pas moins qu'à la veille de la levée des frontières de ce vaste marché de 350 millions de consommateurs, à la veille du sommet historique de Maastricht, certaines régions s'apprêtent à prendre le départ avec un peu de retard. Les Ardennes figurent parmi celles-ci.

Déjà redoutées des Romains, c'est de l'immense forêt primitive de chênes que cette région tire son nom : *Ar-Denn* ou *Ar-Tann* en celtique signifiant « les chênes ».

Partagée entre quatre pays, la Belgique, la France, l'Allemagne et le Luxembourg, quatre fois plus étendue que ce dernier pays et parlant français dans sa plus grande partie, l'Ardenne — ou « les » Ardennes — est pour l'essentiel occupée par le bassin de la Mause où sont concentrées ses industries et la majorité de ses 600 000 habitants. Situées en plein cœur d'une des zones les plus actives et les plus entrepreneures du monde (le triangle Londres-Paris-Ruhr), les Ardennes sont

surtout connues pour la bataille du même nom, ultime et violente contre-attaque allemande de l'hiver 1944 stoppée devant Bastogne.

Au nord de la frontière française, cette région est presque exclusivement vouée à l'agriculture, à l'élevage, à l'exploitation forestière et au tourisme. Au sud, l'industrie du fer s'est développée à partir du X^e siècle, bien avant la Révolution industrielle du XIX^e siècle, et a prospéré jusqu'au milieu des années soixante-dix. Touchée par le premier choc pétrolier de 1973, cette industrie s'est presque totalement écroulée durant la crise économique du début des années 80.

« Nous avons à la fois l'avantage et l'inconvénient d'être une marche frontière assise entre deux chaises », explique l'historien ardennais Jacques Rousseau. « D'un côté, les mines et les grandes usines sidérurgiques du Nord de la France et de la Belgique, de l'autre celles du bassin lorrain. Nous avions été entraînés dans le sillage de ce double essor industriel. Avec son déclin nous avons été frappés de plein fouet. » En moins de 15 ans, des centaines d'entreprises et 40% des emplois ont ainsi disparu dans la partie française de cette région.

Les Belges, moins durement touchés par la crise, considèrent que la situation que traverse leurs compa-

triotes ardennais d'outre-frontière est davantage liée à des raisons culturelles et structurelles que géographiques et conjoncturelles.

« Les Français ont raté le coche », soutient Philippe Gourmet, premier échevin de l'administration municipale de Bouillon et responsable du dossier touristique de cette petite ville belge jumelée avec Galinieu. « Ils auraient dû suivre notre exemple et se reconvertir dans le tourisme plutôt que de s'accrocher à leurs vieilles industries. »

En optant pour ce type de reconversion, les Belges se sont conformés aux recommandations d'un document du Conseil de la Communauté économique européenne, publié en 1964. Ce document recommandait en effet de faire de la région des Ardennes une vaste zone écologique et touristique. Ce « poumon vert » de l'Europe aurait la dimension de l'ancienne grande forêt des Ardennes encore pratiquement intacte.

Plantée au milieu du « Triangle loud » européen, cette région qu'on surnomme « le petit Canada » offrirait un vaste centre de déassement avec ses forêts, ses rivières, ses possibilités de chasse ou de pêche, ses richesses artistiques, ses paysages célèbres et ses sites légendaires sortis tout droit de la Nuit des temps.

Aucune industrie lourde ne devait y être installée. Une exploitation ra-

tionnelle de la forêt serait mise en place et des infrastructures touristiques seraient développées. Au moment de la publication de ce document, les Français n'y ont pas cru alors que les Belges et les Luxembourgeois l'ont adopté dans sa presque intégralité, ranimant ainsi de nombreuses petites cités à travers l'Ardenne : Dinant, Bouillon, Chimay, Spa, Clervaux, Vianden.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, le château de Bouillon attire 150 000 visiteurs par an, alors que celui de Sedan, réputé pour être le plus étendu d'Europe, et premier site touristique du côté français, distant d'une dizaine de kilomètres, en accueille cinq fois moins.

Les Français, sans rejeter totalement l'industrie touristique qu'ils voient comme complémentaire, ont plutôt opté pour une reconversion industrielle spécialisée dans la sous-traitance, avec les avantages et les inconvénients que cela comporte. « On nous a reconvertis en sous-traitants, alors que nous étions spécialisés dans la transformation à forte valeur ajoutée, souligne Jacques Rousseau. Résultat : notre main-d'œuvre créatrice immigrer et nous parvenons difficilement à freiner l'hémorragie démographique. »

On dénote par contre une plus grande diversification des débou-

chés. Avec l'aide des diverses administrations (région, État, CEE), des nouvelles entreprises ont remplacé les anciennes grandes fonderies ardennaises, dépendantes du marché intérieur, et se sont lancées à la conquête des marchés extérieurs.

C'est le cas de Tech-Rep, une compagnie montréalaise qui a ouvert ses portes en novembre dernier à Florenville, du côté belge. Spécialisée dans la fabrication de modules de jonction utilisés dans l'industrie aéronautique, ferroviaire et nucléaire, cette entreprise a passé un contrat de licence et de coopération avec une firme française installée de l'autre côté de la frontière.

« Nous avons choisi de nous installer dans cette région à cause de sa position stratégique au sein de l'Europe », précise Bill Pinizzoto de Tech-Rep. « Et l'entente de coopération que nous avons passée avec notre partenaire français, nous assure un volume minimum de production pour le moyen terme. »

Ce type de transactions, à la fois interrégionales et transnationales, ne fait d'ailleurs que reprendre la voie naturelle des échanges qui existait autrefois avant que le tracé des frontières ne viennent arbitrairement y mettre fin.

Les Ardennais partagent en effet des origines et un environnement

communs. Et l'atout géographique exceptionnel qu'ils possèdent au sein de l'Europe pourrait bien de nouveau les réunir. « L'Europe de demain c'est la dimension des régions, et la nôtre est appelée à y jouer un grand rôle », explique Claude Vissac, le maire de Sedan, cette ancienne principauté indépendante conquise par les Français en 1642, la même année que la fondation de Montréal.

« L'histoire nous l'a prouvé, poursuit le maire, nous sommes un point de passage obligé. Toute les invasions sont passées par ici. Ce n'était pas gratuit, c'était pensé et organisé. Il faut donc transformer cet élément négatif en élément positif. »

Les Belges et les Luxembourgeois reprochent d'ailleurs aux Français de ne pas l'avoir compris plus tôt : « Les Français sont d'excellents fonctionnaires et de bons travailleurs, explique Philippe Gourmet, mais de piètres entrepreneurs et de mauvais commerçants. Ce qu'ils leur faut, ce sont des gens dynamiques comme ceux que nous retrouvons en Belgique, prêts à prendre des risques et à investir. Si nos compatriotes d'outre frontière ne se réveillent pas avant 1992, c'est nous qui allons exploiter leur marché. »

César A la déjà dit dans ses mémoires, de tous les Gaulois, ce sont les Belges qui sont les plus braves.

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morrier, Laurent Soumis, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle Pierre Beaulieu, Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque (Le Plaisir des livres), Nathalie Petrowski, Odile Tremblay, à l'information économique Robert Dufresne, Catherine Lécorne, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte, à l'information politique Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Jocelyne Richer (information générale et parlementaire à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau, éditorialiste (politique internationale) et responsable de la page « Idées et événements », aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commiss), Danielle Cantara, Thérèse Champagnie, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Bari (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Caroline Bourgeois, Francine Gin-

gras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major, Nathalie Thabet, Odette Vernier (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon(maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCES CLASSEES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (perviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau (avis publics), Micheline Ruelland, Patrick Salessse, LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québec Inc., 512 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS - 903708) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1K1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER : send address changes to : Insa, P.Q. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.